

**Marché négocié relatif à la fourniture d'autobus urbains neufs -  
Autorisation de signature du marché**

**Rapporteur : M. Jean-Claude ROY, Vice-Président**

<b>AVIS</b>	
<b>Commission n°4</b>	<b>Validation du Vice-Président</b>
séance du 12/04/05	favorable
<b>Bureau</b>	
séance du 12/05/05	favorable
Le 28/04/05	

<b>Inscription budgétaire</b>	
Budget Annexe Transport 2005 Imputation : 2182.815	Solde avant opération : 2 640 954, 92 € HT Montant opération en 2005 : 1 465 690,00 € HT Solde après opération : 1 175 264,92 € HT  Montant prévisionnel de l'opération « Acquisition Bus » <u>sur 3 ans (PPIF)</u> : - 7 800 000€ HT  Montant estimé de l'opération « Acquisition Bus » <u>sur 3</u> <u>ans au regard des prix du marché</u> : - 5 300 000 € HT

**I. Rappel**

Dans le cadre de la délégation de service public passée avec la Compagnie des Transports de Besançon (CTB) pour l'exploitation du réseau de transports publics urbains, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon détient un parc de véhicules qu'elle met à la disposition de la CTB.

**II. Objet**

Le présent marché consiste en la fourniture d'autobus urbains neufs destinés au renouvellement ou à l'extension du parc de véhicules, pour un montant estimé à 9 millions d'euros sur trois ans.

**III. Modalités de dévolution**

Dévolution du marché à une entreprise unique ou à un groupement solidaire d'entreprises.  
Division du marché en lots et possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots.

Renseignements relatifs aux lots :

- Lot n°1 :

Fourniture de 1 à 4 minibus neufs toutes énergies, pour transport de personnes à mobilité réduite.

- Lot n°2 :

Fourniture de 2 à 8 autobus urbains neufs, modèle moyenne capacité.

- Lot n°3 :

Fourniture de 7 à 28 autobus urbains neufs gazole et GNV, modèle standard.

- Lot n°4 :

Fourniture de 3 à 12 autobus urbains neufs gazole et GNV, modèle articulé.

#### **IV. Durée du marché ou délai d'exécution**

36 mois à compter de la notification du marché.

Le marché est réalisé selon la procédure négociée, en application de l'article 84 du Code des marchés publics qui permet aux opérateurs de réseaux de passer, quel que soit leur montant, des marchés négociés après publicité préalable pour les besoins directement liés à leur activité.

Le 3 février 2005, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé, pour publication, au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP).

La date de remise des candidatures a été fixée au lundi 14 mars 2005 à 16 heures. Dix candidatures ont été reçues. Après ouverture des plis et examen des pièces transmises, tous les candidats ont été admis à concourir.

La date de réception des offres a été fixée au mardi 26 avril 2005 à 16 heures. Cinq des dix candidats ont déposé une offre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2005.

#### **V. Analyse des offres**

Les critères de jugement des offres sont les suivants (par ordre de priorité décroissant) :

- la valeur technique des véhicules ;
- le service après-vente ;
- les garanties ;
- le caractère fonctionnel ;
- le délai de livraison ;
- le prix des véhicules.

La commission d'appel d'offres, lors de sa séance du mercredi 1<sup>er</sup> juin 2005, a attribué le marché sur la base de la proposition de classement des offres réalisée par la personne responsable du marché.

Au vu de cette proposition, les attributions sont les suivantes :

- Lot n°1 : SIAB et son co-traitant Durisotti pour un montant de 69 410,73 € HT par véhicule, auquel s'ajoute l'option « Baies améliorant le confort thermique » pour un montant de 900 € HT par véhicule.
- Lot n°2 : HEULIEZ Bus pour un montant de 185 800 € HT par véhicule, auquel s'ajoutent les options « Pare-Brise améliorant le confort thermique », « Baies améliorant le confort thermique » et « Filtre à particules » pour un montant de 6 000 € HT par véhicule.
- Lot n°3 : HEULIEZ Bus pour un montant de 196 850 € HT par véhicule diesel, auquel s'ajoutent les options « Pare-Brise améliorant le confort thermique », « Baies améliorant le confort thermique » et « Filtre à particules » pour un montant de 6 000 € HT par véhicule, et 234 710 € HT par véhicule GNV, auquel s'ajoutent les options « Pare-Brise améliorant le confort thermique » et « Baies améliorant le confort thermique » pour un montant de 800 € HT par véhicule.

- Lot n°4 : EVOBUS pour un montant de 293 200 € HT par véhicule auquel s'ajoutent les options « Baies améliorant le confort thermique » et « Filtre à particules » pour un montant de 9 840 € HT par véhicule et 352 800 € HT par véhicule GNV auquel s'ajoutent les options « Baies améliorant le confort thermique » pour un montant de 3 174 € HT par véhicule. .

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le Président à signer le marché.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99

Contre : 0

Abstentions : 0